



N°A 2023 01-02

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE

Villeneuve-Sous-Dammartin

#####

### TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles  
L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32

VU la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,

VU la demande de la Société « Fleurs en Scène » représentée par Madame Céline LAUNAY

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers circulant **Rue de Paris** afin de  
permettre à la Société « Fleurs en Scène » sise **31 rue des Rosiers** d'effectuer une vente à  
l'étalage à l'occasion de la « Saint Valentin » sur le trottoir à l'adresse suivante : 37 rue de  
PARIS le 13 février 2023 de 16 h 00 à 20 h 00 et le 14 février 2023 de 7 h 00 à 20h 00.

### **OBJET :**

Utilisation domaine  
Public

### **ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** la Société « Fleurs en scène » est autorisée à effectuer sa vente au déballage le 13  
février 2023 et le 14 février 2023.

**ARTICLE 2 :** la Société « Fleurs en scène » est tenue de ne pas empiéter sur la chaussée

**ARTICLE 3 :** la Société « Fleurs en scène » veillera à conserver le domaine public en parfait état  
de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation  
ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais  
exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 4 :** la Société « Fleurs en scène » devra, en cas de nécessité, permettre aux services de  
sécurité ou d'urgence d'intervenir en déplaçant son matériel à tout moment.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de  
Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté,

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à  
- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin  
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,  
- Monsieur le Directeur de Kéolis  
- la Société « Fleurs en Scène » représentée par Madame Céline LAUNAY

Pour copie conforme,  
Fait à Villeneuve sous Dammartin,  
le 12 janvier 2023

Le Maire,  
Isabelle GAUTIER

